

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 BUDGET VILLE

Conseil municipal du 17/03/2021

Plan

2

- Contexte général
 - Contexte international
 - Contexte national
 - Situation des finances publiques
 - La loi de finances
- Tendances budgétaires et orientations
 - Les recettes de fonctionnement
 - Les dépenses de fonctionnement
 - La section d'investissement
 - La dette communale
- L'évolution des finances communales

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Contexte général : la situation économique et sociale

Le contexte international

4 L'Europe et la Zone Euro

L'économie mondiale fait face à une profonde récession due aux conséquences persistantes de la Covid-19. Le principal objectif des Etats est de soutenir la reprise avec des mesures budgétaires ce qui alourdit encore plus le poids de la dette publique heureusement allégé par des taux historiquement bas.

La croissance de la zone euro a atteint 1,3% en 2019. L'estimation pour 2020, n'est pas très réjouissante et affiche une récession de -7,2%. Pour 2021, la projection affiche une reprise de la croissance à + 4,2%.

Ce rebond de l'économie se justifie d'une part du fait de la forte récession de 2020, et d'autre part grâce à la mise en place de la vaccination qui donne l'espoir de voir la pandémie toucher à sa fin. Cependant la recrudescence des contaminations avec la mise en place de nouveaux confinements fin 2020 début 2021 freine la relance économique même si notre activité semble s'adapter à ce contexte notamment par le développement du télétravail.

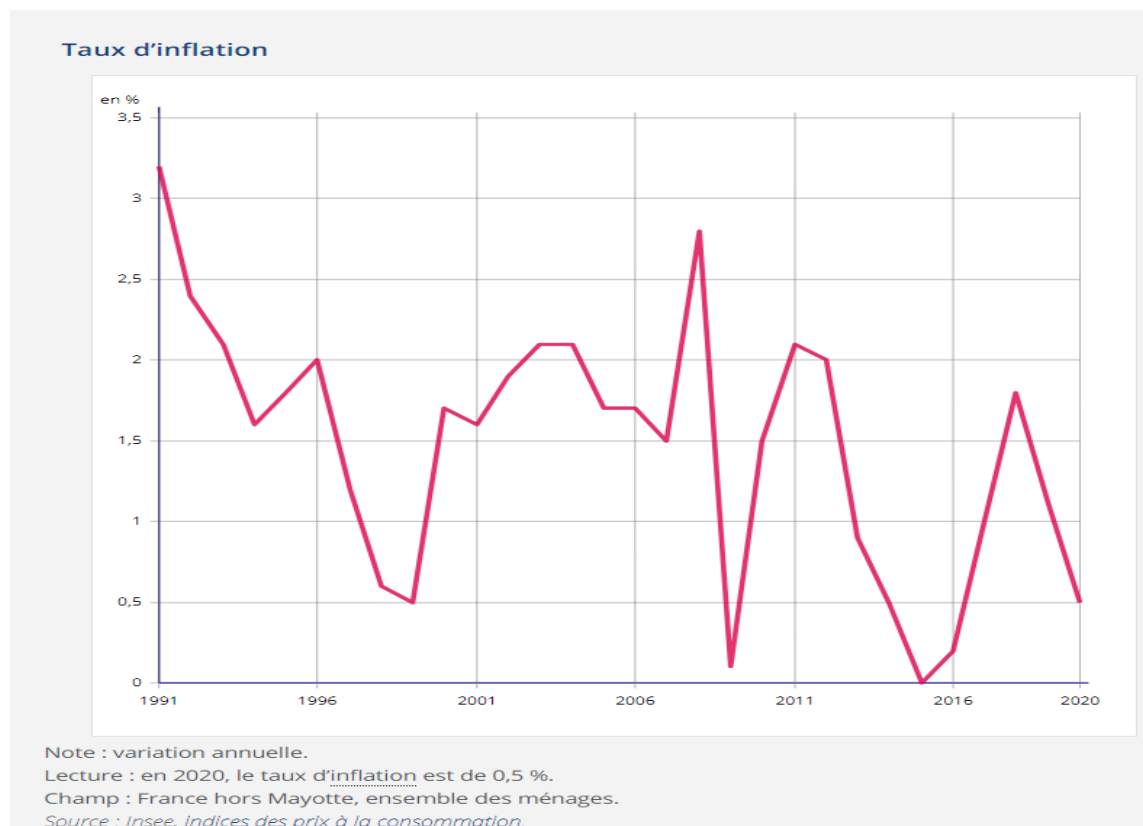
Sur le plan mondial, la récession de 2020 est estimée à -3,5% permettant d'afficher une croissance prévisionnelle de 5,5% en 2021.

Ce scénario sera possible dans la mesure où le vaccin aura été distribué en grande quantité à l'été 2021 et où son efficacité sera démontrée

Le contexte national

5

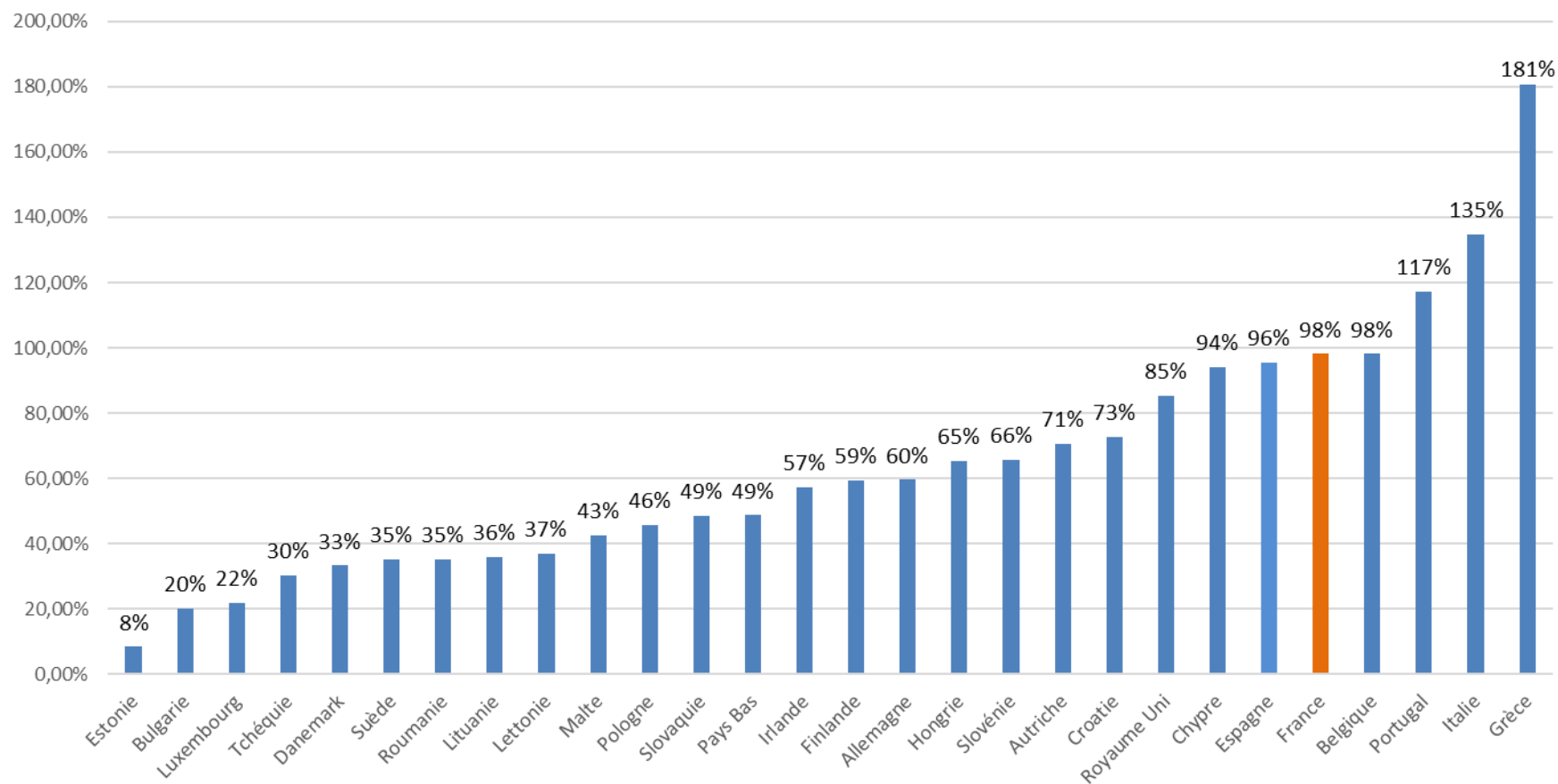
- En France, la récession pour 2020 devrait atteindre -9% et l'année 2021 devra afficher une croissance de 5,5%
- L'inflation en France devrait quant à elle être égale à 0,5% sur l'ensemble de l'année 2020 tout comme pour l'année 2021.



La situation des finances publiques

6

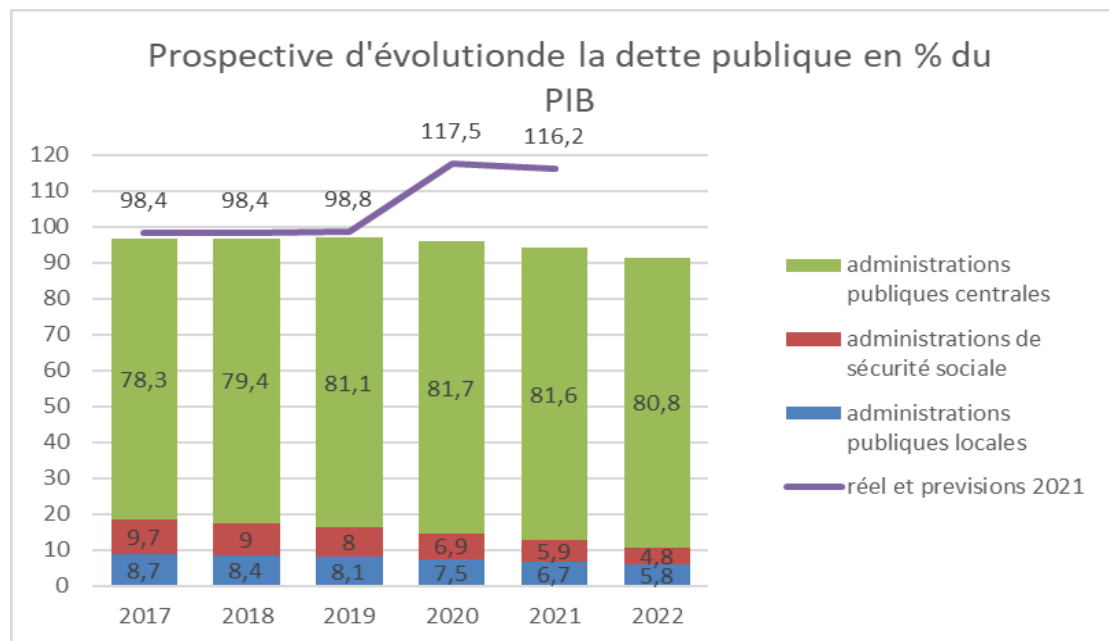
Le positionnement de la France en terme de dette dans l'UE au 31/12/2019



La situation des finances publiques

7

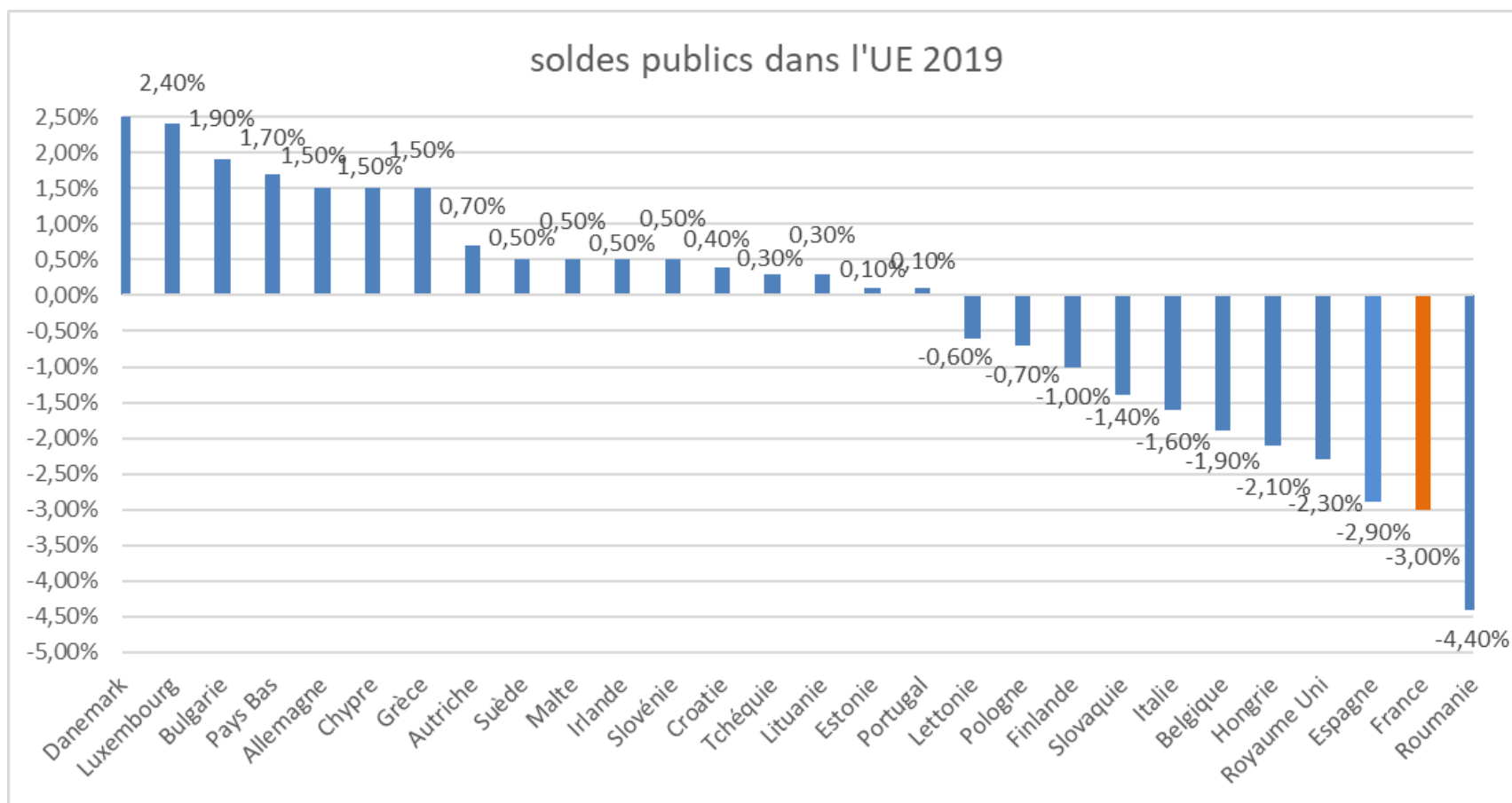
La loi de programmation 2018-2022 fixait des objectifs en matière de dette pour les administrations publiques centrales, la Sécurité sociale et les administrations publiques locales, avec une baisse de la dette globale, souhaitée dès 2020. Dès 2017, les prévisions ont toujours été dépassées. Avec l'impact de la crise sanitaire en 2020, cet objectif a été balayé avec la mise en place d'un plan de relance de 100 milliards d'euros. Pour 2022, une baisse de plus de 33% de la dette des administrations publiques locales passant de 8,7% du PIB en 2017 à 5,8% en 2022 a été affichée ce qui remettait en cause la capacité future des communes à investir sur leur territoire. Il devient urgent qu'une nouvelle loi de programmation (prévue initialement à l'automne 2019) soit mise en œuvre,



La situation des finances publiques

8

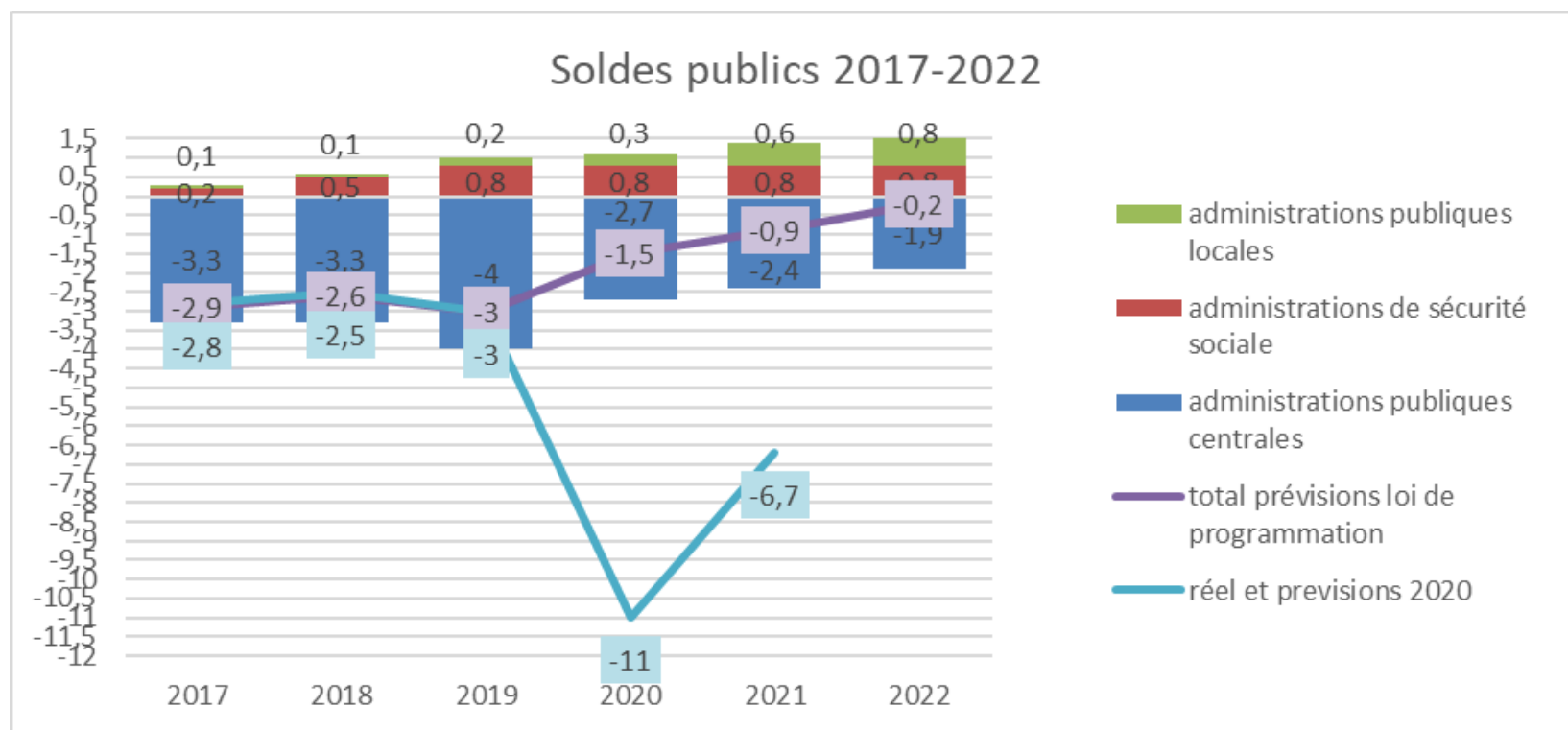
En 2019, la France est le 2^{ème} pays « plus mauvais élève » de l'Union Européenne pour le classement de son déficit public.



La situation des finances publiques

9

Pour limiter le déficit public, la loi de programmation 2018-2022 demande aux collectivités de réaliser un excédent budgétaire. Cela va se traduire par une forte contrainte sur le budget des collectivités locales avec un désendettement de ces dernières et donc un frein à l'investissement. Pour 2020, le déficit public est estimé à -11% et à -6,7% en 2021.



La situation des finances publiques

10

L'objectif de maîtrise des dépenses publiques est maintenu selon les indicateurs d'évolution ci-dessous:

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôts	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
Dont :						
- administrations publiques centrales	1,0	0,1	0,8	1,2	0,7	0,2
- administrations publiques locales	0,7	0,3	0,7	-0,3	-1,6	-0,6
- administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

Les prévisions de l'inflation ont été revues à la baisse pour 2021 à hauteur de 0,5%.

Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %

La loi de finances : suppression de la TH pour l'ensemble des résidences principales

11

2021

Exonération des 80% des contribuables les plus modestes

Dégrèvement à hauteur de 30% de TH pour les 20% de résidences principales restantes

2022

Dégrèvement à hauteur de 65% de TH pour les 20% de résidences principales restantes

2023

Suppression de la TH au titre des résidences principales pour l'ensemble des contribuables

Maintien de la TH pour les résidences secondaires

La loi de finances : rappel des compensations suite à la réforme de TH

12

La taxe d'habitation 2019 sur la commune de Brignais

Commune (Ville de Brignais)	Intercommunalité (CCVG)	Syndicat (Sigerly)	Taxe spéciale d'équipement (Epora)	Taxe Gémapi	Redevance Audiovisuelle
10,31%	6,72%	0,426%	0,195%	-	139,00€

Les modifications apportées par la suppression de la taxe d'habitation

Taxe foncière bâtie du Département + coefficient correcteur	Quote-part de TVA	Report de taux sur la taxe foncière	Dotation budgétaire de l'Etat	Report de taux sur la taxe foncière	Redevance audiovisuelle
---	----------------------	--	-------------------------------------	--	----------------------------

La loi de finances : les mesures fiscales pour les entreprises

13

Baisse de la CVAE de moitié : -7,2 mds d'euros

- Suppression de la part affectée aux Régions de la CVAE des entreprises pour 7,2 mds d'euros au total

Modernisation des taux applicables au prix de revient : -3,5 mds d'euros

- Modernisation des calculs servant de base à la détermination de la TFPB des entreprises du secteur industriel et de la CFE pour une baisse de 3,5 mds d'euros qui revient à diviser par 2 les taux applicables au terrain (de 8 à 4%) et aux constructions (de 12% à 6%)

Abaissement du plafond de la CET

- Plafond à 2% au lieu de 3%

La loi de finances : les autres mesures

En ce qui concerne les mesures plus classiques de la loi de finances 2021, on retrouve :

- Une enveloppe constante pour la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 27 milliards d'euros dont 18,5 milliards pour le bloc communal regroupant les communes et les intercommunalités. Cela signifie que pour absorber les hausses dues à la population ainsi que le financement de 180 millions supplémentaires pour la dotation de solidarité urbaine et rurale qui sont incluses dans la DGF, il faudra continuer à appliquer l'écrêtement sur le calcul des dotations et une réduction de la dotation de compensation des EPCI qui représenteraient une baisse globale de 240 millions d'euros.
- Pour l'enveloppe globale du fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC), elle reste constante à 1 milliard d'euros, mais le mécanisme de répartition peut conduire à une contribution en hausse. En effet, la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales bouleverse les bases de calcul des indicateurs financiers comme le potentiel financier (ou potentiel fiscal) qui détermine notre contribution au FPIC. Pour 2022, l'impact devrait être neutre puisqu'un lissage va être mis en place entre 2022 et 2028.

Le plan de relance : les mesures liées à la COVID 19

15

- ✗ Le plan de relance de l'économie française s'élève à 100 milliards d'euros sur 2 ans, dont 20 milliards de baisse d'impôts, 78 milliards de financement direct et 2 milliards de garantie de l'Etat.
- ✗ Parmi les 78 milliards, l'Etat prend à sa charge 64 milliards, dont 15 ont été engagés en 2020. Sur les 49 milliards restants, 36 milliards sont destinés à financer les projets :
 - ✗ - de cohésion pour 12 milliards
 - ✗ - de compétitivité pour 6 milliards
 - ✗ - d'écologie pour 18 milliards

Les collectivités vont principalement être associées dans les domaines suivants : rénovation thermique, mobilité, aménagement des centres bourgs, densification du renouvellement urbain ou encore très haut débit.

Les 13 milliards d'euros restants seront pour le programme d'investissement d'avenir (11 milliards) où l'Etat investira dans des projets innovants et d'autres vecteurs budgétaires (2 milliards)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Tendances budgétaires et orientations

Préambule

La situation de crise sanitaire continue d'impacter les finances locales. C'est dans ce contexte que le budget 2021 a été élaboré avec toutes les incertitudes que cela peut comporter.

Exceptionnellement, le budget sera présenté au vote du Conseil municipal le 7 avril 2021, ce qui permettra une intégration anticipée du résultat. Il n'y aura donc pas de budget supplémentaire sur 2021.

En comparaison à l'ensemble du budget 2020, les dépenses réelles de fonctionnement intègrent une baisse de 1,59% grâce notamment à la baisse des subventions aux budgets annexes qui ont également intégré leur résultat 2020.

De plus, une gestion active de la dette et un profil de désendettement continuent de faire baisser les frais financiers.

La masse salariale affiche une hausse contenue de 1,24% en intégrant du personnel des budgets annexes

Les charges à caractère général restent stables (-0,16%).

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

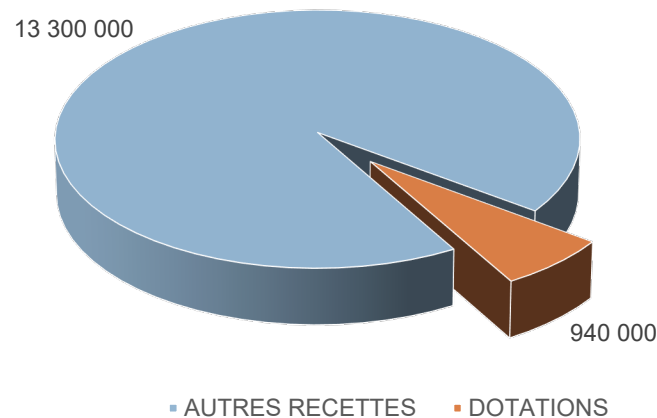
Les recettes de fonctionnement

Les dotations perçues

19

Les dotations perçues par la collectivité représentent environ 6,60% des recettes réelles de fonctionnement du budget communal pour l'année 2021, alors qu'en 2014, elles ont représenté 14,9%.

Part des dotations dans le BP 2021



Parmi les dotations perçues par la commune, les plus importantes sont:

- La participation de la Caisse d'allocations familiales au contrat enfance jeunesse
- La dotation globale de fonctionnement

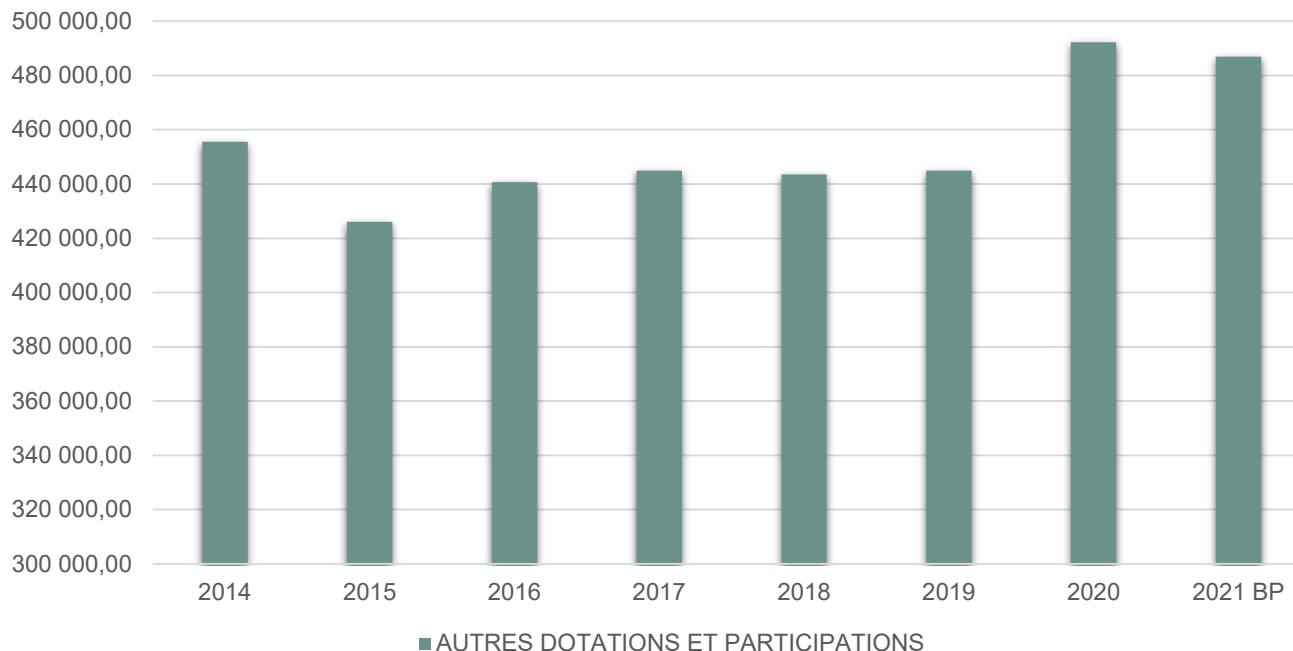
Pour 2021, nous attendons une compensation de la part de l'Etat pour la réévaluation de la participation à l'école Saint Clair comme suite à l'obligation de financement des écoles maternelles privées sous contrat en lien avec la scolarisation obligatoire des élèves à partir de 3 ans.

Les dotations perçues

20

La participation de la Caisse d'allocations familiales sur le budget de la ville intègre le nouveau contrat enfance jeunesse 2019-2022, permettant la continuité des actions du contrat précédent. En 2020, la déclaration de l'accueil sur le temps de midi du groupe scolaire Fournion en ALSH (accueil de loisir sans hébergement) a permis d'accroître la participation financière de la CAF

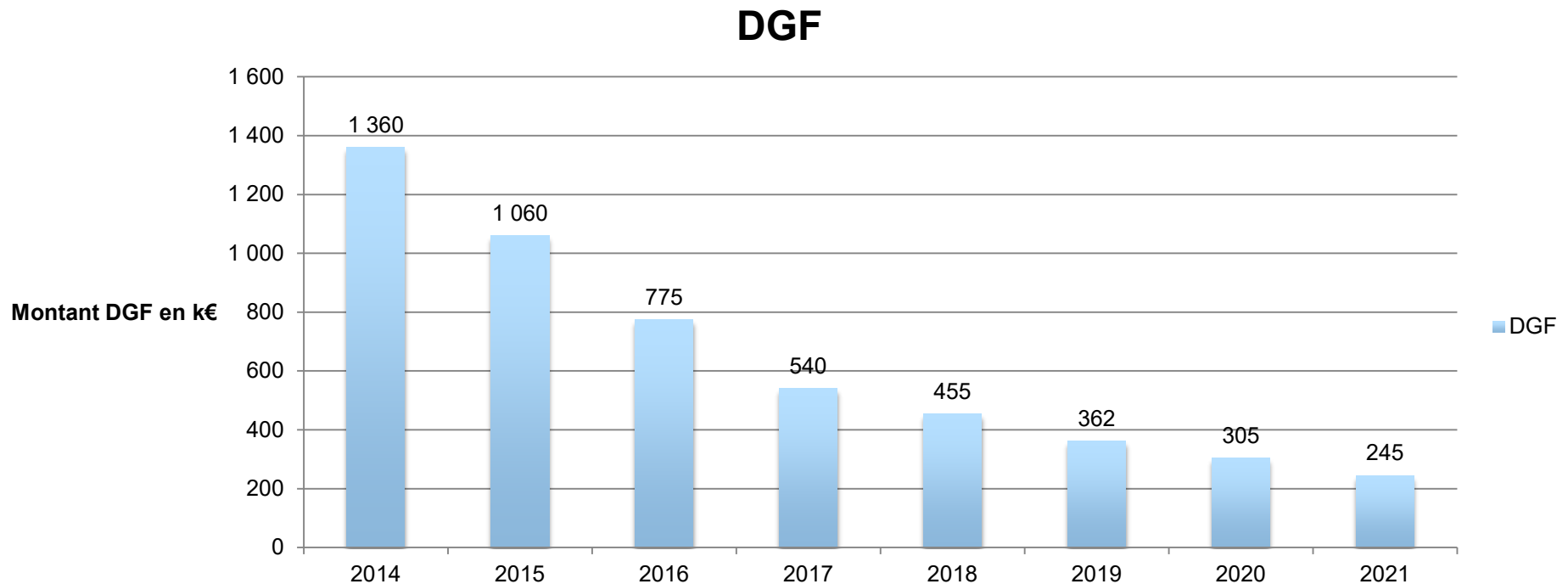
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



Les dotations perçues

21

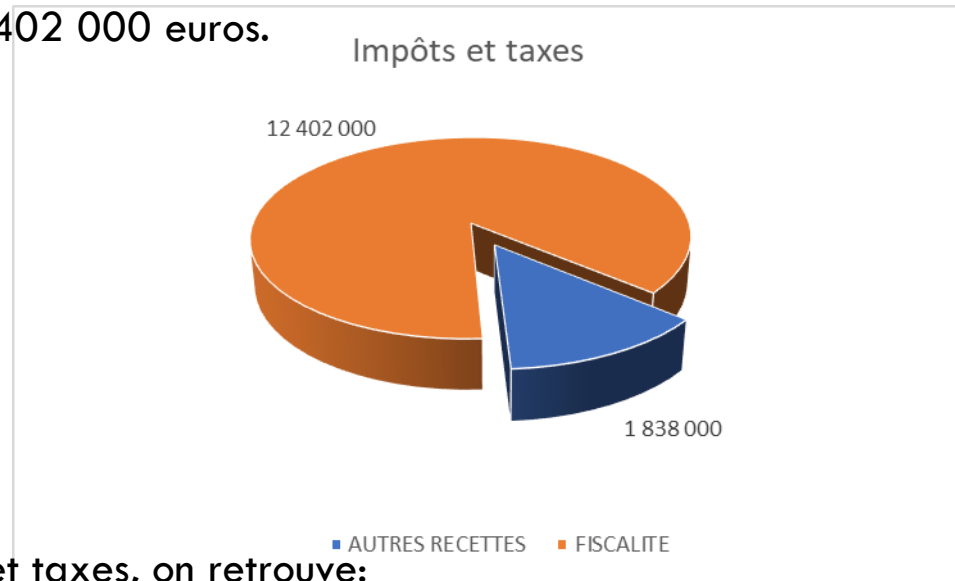
La dotation globale de fonctionnement perçue par la commune est en baisse depuis plusieurs années. Pour 2021, la commune maintient l'écèlement appliqué à la dotation pour un montant de 60 000 €. Cet écèlement sert à financer les variations mécaniques de l'enveloppe de DGF, évoquées plus haut, qui doit rester constante.



La fiscalité

22

Les impôts et taxes représentent 87,09 % des recettes réelles de fonctionnement du budget communal de 2021 soit 12 402 000 euros.



Parmi les recettes d'impôts et taxes, on retrouve:

- les impôts ménages
- les reversements de la CCVG par le biais de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité
- la taxe additionnelle aux droits de mutation
- la taxe sur l'électricité.

La fiscalité

24

- La loi de finances de 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1. Cet indice s'élève à 0,2% pour le mois de novembre 2020

- Pour rappel

taux revalorisation des bases pour N+1	
2 015	1,00
2 016	0,40
2 017	1,20
2 018	2,20
2 019	1,50
2 020	0,20 IPCH de novembre 2020

- Le budget 2021 intègre un produit fiscal de 5 760 000 € contre 5 700 000 € perçus en 2020 soit une hausse de 1,05% ainsi que le reversement des compensations de l'État liées au dégrèvement de taxe d'habitation pour 140 000 €

Les reversements CCVG

25

- La Communauté de communes de la Vallée du Garon reverse à la ville une attribution de compensation et une dotation de solidarité.
- Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCVG à la commune de Brignais est stable par rapport à 2020.
- La dotation de solidarité communautaire va s'élever à 1 184 000€ en intégrant une enveloppe de 200k€ supplémentaires par rapport à 2020 soit 71k€ de plus pour Brignais.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
REVERSEMENTS CCVG	5 141 927	5 449 865	5 769 292	5 399 749	5 484 000	5 422 000	5 495 000
<i>dont attribution de compensation</i>	3 839 162	4 514 524	4 514 524	4 421 749	4 428 000	4 309 000	4 311 000
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	1 302 765	935 341	1 254 768	978 000	1 056 000	1 113 000	1 184 000

Les autres recettes de fonctionnement

26

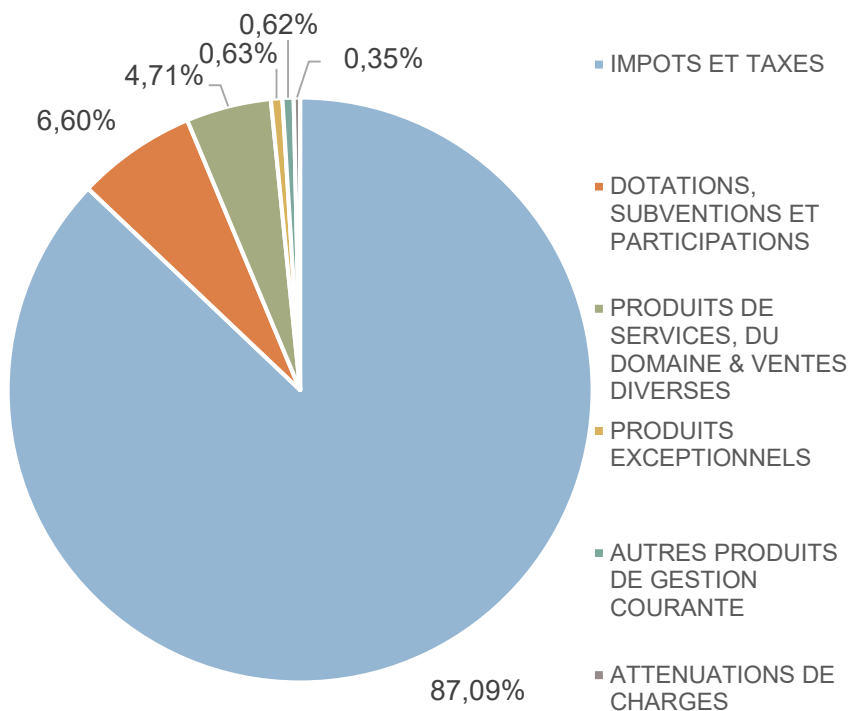
- Les produits des services s'élèvent à 670 000 € parmi lesquels on retrouve:
 - 270 000 € de restauration scolaire
 - 110 000 € de mise à disposition du personnel aux budgets annexes
 - 71 500 € de refacturation du service politique de la ville à la CCVG
 - 67 700 € de redevance d'occupation du domaine public tous bénéficiaires confondus
 - 50 000 € de périscolaire
 - 45 000 € de remboursement à la cuisine centrale pour les repas des résidents de la Résidence Autonomie les Arcades
 - 15 000 € de concessions au cimetière
 - 15 000 € de recettes liées à la médiathèque

- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 88 000 € et intègrent entre autres les loyers des logements communaux et la location des gymnases au collège, lycée et école privée.

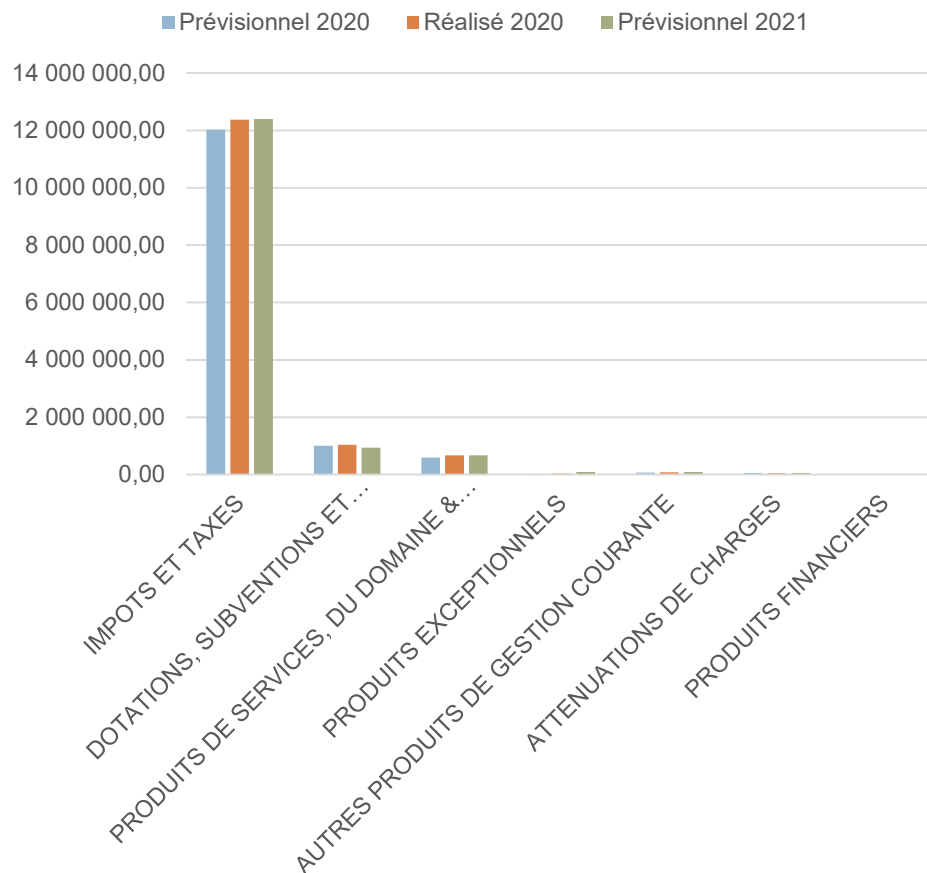
Les recettes de fonctionnement du BP 2021

27

Recettes réelles de fonctionnement
14 240 000€ hors résultat



Evolution des recettes réelles de
fonctionnement hors cessions



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

29

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 635 000 €. Elles intègrent de nouvelles charges, parmi lesquelles on retrouve :

- La continuité des mesures sanitaires dans le cadre de la Covid19 permettant le maintien de l'ouverture des services à la population selon les autorisations gouvernementales
- L'externalisation du nettoyage du marché forain et de l'entretien de nouveaux espaces verts
- La création d'une charte d'urbanisme
- Une étude sur la réorganisation des horaires d'ouverture de la médiathèque
- La création d'une Semaine de l'environnement et d'un comité des fêtes
- La formation SST initiale pour l'ensemble des agents de la collectivité
- La mise en place d'une démarche de participation citoyenne

Parallèlement, on observe des réaffectations comptables :

- La bascule des frais de licence informatique en mode SAAS (au compte 6518)
- Le transfert de la compétence mobilité à la CCVG au 1^{er} juillet 2021
- L'action culturelle renforcée pour les scolaires
- Le rapatriement du bâtiment du Briscope au sein du budget principal de la ville

Les dépenses de personnel

30

Les dépenses de personnel en 2021 s'élèveront à 6 550 000 €,

Les mesures principales impactant le budget 2021 sont les suivantes :

Un GVT (Glissement vieillesse et technicité) : évolutions de carrière et revalorisations salariales représentant 58 K€

L'intégration des mobilités de personnel : 3 collaborateurs provenant de la RCAVB, 1 collaborateur provenant du CCAS

Les dépenses de personnel

31

- Les changements de temps de travail :
 - 1 reprise à temps complet (précédemment TP 60%) à l'AC
 - 1 transformation d'emploi à TNC 80% en temps complet à la DGS
 - 1 passage à temps partiel 80% au SRH (précédemment TC)
 - 1 passage à temps partiel 80% aux espaces verts (précédemment TP 60%)

- Le recours à des agents contractuels :
 - 1 remplacement maternité à la GPEC
 - 2 services civiques (médiathèque / animation)
 - Saisonniers estivaux pour les ST – Cadre de vie et espaces verts
 - Des animateurs vacataires pour l'ALSH, le renfort périscolaire
 - Des remplacements ponctuels pour les services sous tension : restauration scolaire, accueil scolaire Atsem, entretien ménager

Les dépenses de personnel

32

➤ Les créations / suppressions d'emploi :

- Intégration de 2 agents d'entretien et d'1 gardien provenant de la RCAVB (transfert compétence bâtiment à la Ville)
- Intégration d'1 agent d'entretien provenant du CCAS
- Création d'1 poste de responsable cohésion sociale et participation citoyenne (longue maladie d'un agent sur le même poste à remplacer de façon pérenne)
- Transfert de 2 agents de la ville vers le CCAS
- Transformation d'un emploi d'apprenti en poste pérenne au SRH
- Transfert à la CCVG des ADS : 1 emploi de rédacteur non remplacé

Les dépenses de personnel

33

- Les départs en retraite :
 - 1 retraite pour invalidité en cours (Restaurant)
 - 1 départ en retraite en janvier 2021 (ST- espaces verts)
 - 1 départ en retraite en mars 2021 (ST – Entretien ménager)

Les participations et subventions

34

Les participations et subventions regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et le soutien au monde associatif.

L'évolution des subventions de fonctionnement aux budgets annexes:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RCAVB	534 600,00	540 150,00	558 600,00	559 000,00	559 000,00	553 000,00	282 000,00
CCAS	99 220,00	109 160,00	77 000,00	136 100,00	147 000,00	134 000,00	88 000,00
PETITE ENFANCE	480 335,00	439 840,00	356 500,00	393 800,00	414 000,00	437 200,00	394 000,00
ARCADES	23 910,00	14 280,00	39 000,00	120 600,00	173 000,00	95 500,00	
sous-total RCAVB+CCAS+PE +ARCADES	1 138 065,00	1 103 436,00	1 031 100,00	1 209 500,00	1 293 000,00	1 219 700,00	764 000,00

PART DE LA SUBVENTION COMMUNALE DANS LE BUDGET PRIMITIF

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RCAVB	84,48%	81,31%	82,55%	81,87%	81,61%	80,78%	57,20%
CCAS	64,32%	68,92%	62,12%	74,01%	84,92%	84,33%	47,79%
PETITE ENFANCE	32,44%	30,33%	25,48%	27,21%	28,34%	29,37%	25,09%
ARCADES	2,92%	1,74%	4,54%	13,25%	17,97%	10,56%	

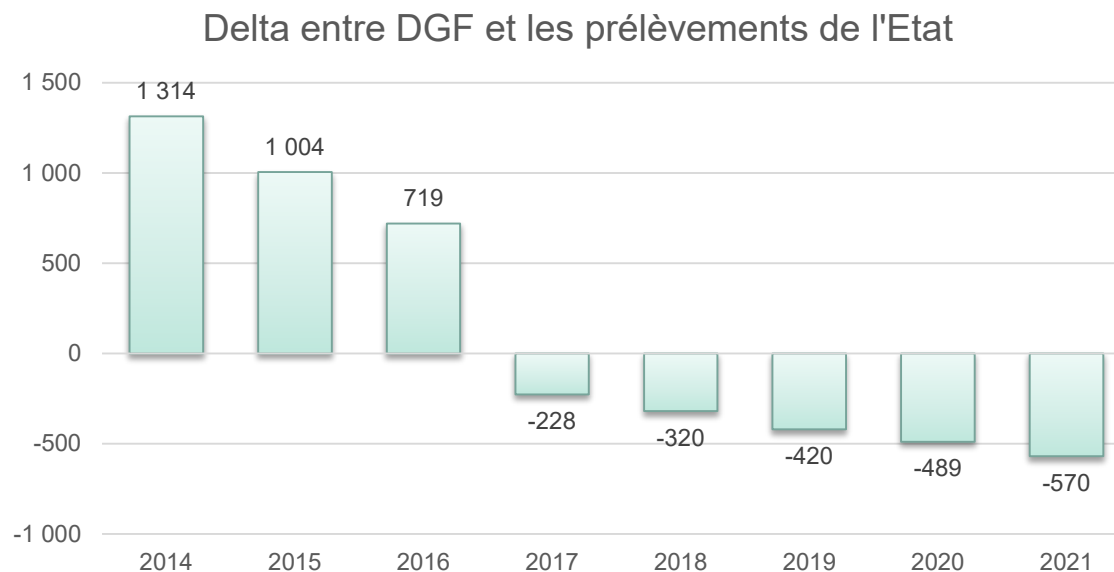
Le soutien aux associations est en hausse pour un montant d'environ 803 000€ contre 776 000€ en 2020 hors versement OGEC

Les participations aux syndicats sont estimées à 293 000 € environ

Atténuations de produits

35

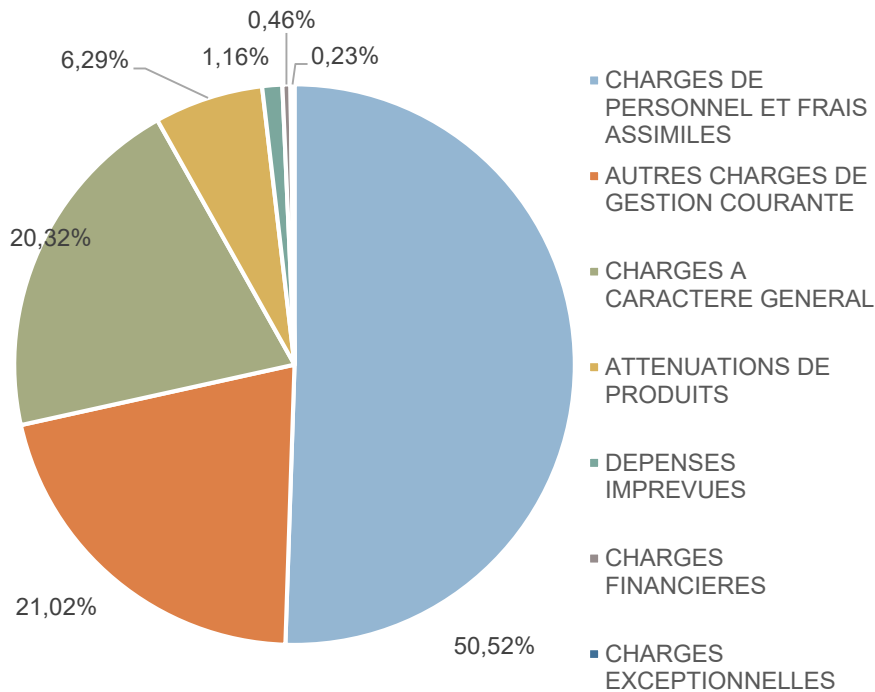
- La commune reversera à l'Etat un montant d'environ 815 000 € au titre :
 - Du prélèvement SRU à hauteur de 75 000 €
 - Et du fonds de péréquation intercommunale et communale à hauteur de 740 000 €.
- Les versements faits à l'Etat s'élèvent à 815 000 € contre 245 000 € de DGF attendue.



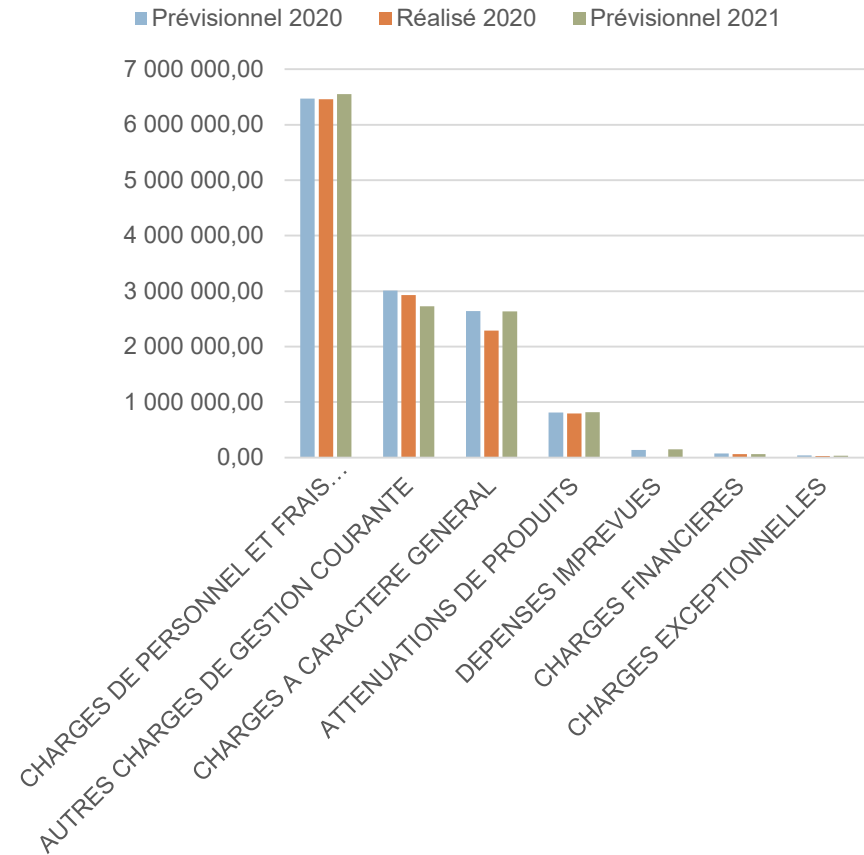
Les dépenses de fonctionnement du BP 2021

36

Dépenses réelles de
fonctionnement
12 965 000€



Evolution des dépenses réelles
de fonctionnement



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

La section d'investissement

Les recettes hors emprunt d'investissement du BP 2021

38

La section de fonctionnement permettrait de dégager 4 085 000€ environ d'autofinancement en intégrant les dotations aux amortissements

A cela s'ajoutent différentes recettes dont

- les taxes d'aménagement pour 400 000 €
- le FCTVA à hauteur de 290 000 €,
- les subventions suivantes de l'Etat : 112k€ pour les travaux eaux pluviales de la Giraudière + 70k€ pour l'extension des locaux de la police municipale + 8k€ pour la vidéoprotection + 88k€ de la DRAC pour le réaménagement de la médiathèque

MVT	TYPE recette	Somme de Montant
REEL	TAXE D'AMENAGEMENT	400 000,00
	FCTVA	290 000,00
	SUBVENTION ETAT	279 600,00
	AMENDES DE POLICE	150 000,00
	CAUTION	2 000,00
Total général		1 121 600,00

Les dépenses d'investissement 2021

MVT	TYPE DE DEPENSES	Catégorie	OPERATION	Somme de Montant	Total des projets inscrits dans la continuité	Total des nouveaux projets	
3	REEL	EN PHASE ETUDE	DIVERS	HALLE FESTIVE	40 000,00		3 500 000
		ECOLOGIE	ILOTS DE CHALEUR		20 000,00		502 000
				TRANSITION ENERGETIQUE	15 000,00		1 060 000
		SCOLAIRE	ETUDE SUR GROUPE SCOLAIRE	20 000,00		20 000	
		SOCIAL	RESIDENCE SENIORS	10 000,00		10 000	
		URBANISME	DIVERS AMENAGEMENTS URBAINS	25 000,00		50 000	
		Total EN PHASE ETUDE		130 000,00			
	ENGAGEES EN 2021	CULTURE	REAMENAGEMENT MEDIATHEQUE	386 600,00	52 000	645 000	
			MAISON CHAULIAC	20 000,00		20 000	
		DIVERS	VIDEOPROTECTION	40 000,00	249 000		
			FONCIER	30 000,00		30 000	
			REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	18 000,00		18 000	
			ALIGNEMENT	5 000,00		25 000	
		ECOLOGIE	MODES DOUX	45 000,00	355 000		
			RESTRUCTURATION GS JEAN				
		SCOLAIRE	MOULIN	230 000,00	6 500 000		
			SECURITE ECOLES	6 000,00	39 000		
		SOCIAL	TRAVAUX RAM	45 000,00	53 000		
		SPORT	PLAINE DES SPORTS	565 000,00		1 865 000	
			TERRAINS DE SPORT	78 500,00	16 000	135 000	
			ISOLATION ET REFECTION BRI'SPORT	15 000,00		15 000	
		TECHNIQUE	PASSAGE DU COUVENT	200 000,00	225 000		
			REORGANISATION DES SERVICES	98 000,00		105 000	
			ACCESSIBILITE HANDICAP	38 000,00	169 000		
			PROPRETE URBAINE	7 500,00	27 000		
			EXTENSION LOCAL POLICE MUNICIPALE	6 500,00	350 000		
			MONUMENTS PATRIMONIAUX	6 100,00		106 000	
		URBANISME	ORU DES PEROUSES	116 000,00	400 000		
		Total ENGAGEES EN 2021		1 956 200,00			

Les dépenses d'investissement 2021

40

MVT	TYPE DE DEPENSES	OPERATION	Somme de Montant	Total des projets inscrits dans la continuité	Total des nouveaux projets
	RECURRENTES	MATERIEL/MOBILIER/SIGNALÉTIQUE	340 800,00		340 800
		INFORMATIQUE	202 000,00		202 000
		ENTRETIEN BATIMENTS	178 500,00		178 500
		SUBVENTION EAUX PLUVIALES	158 600,00		158 600
		ECLAIRAGE PUBLIC	147 000,00		147 000
		VEHICULES	121 600,00		121 600
		ENTRETIEN PARKING ET VOIRIE	93 000,00		93 000
		DIVERS	77 000,00		77 000
		ESPACES VERTS	63 000,00		63 000
		SUBVENTION EQUIPEMENT	39 500,00		39 500
		PLAN LOCAL D'URBANISME	15 000,00		15 000
	Total RECURRENTES		1 436 000,00		

TYPE DE DEPENSES	OPERATION	Somme de Montant
Total EN PHASE ETUDE		130 000,00
Total ENGAGEES EN 2021		1 956 200,00
Total RECURRENTES		1 436 000,00
		3 522 200,00

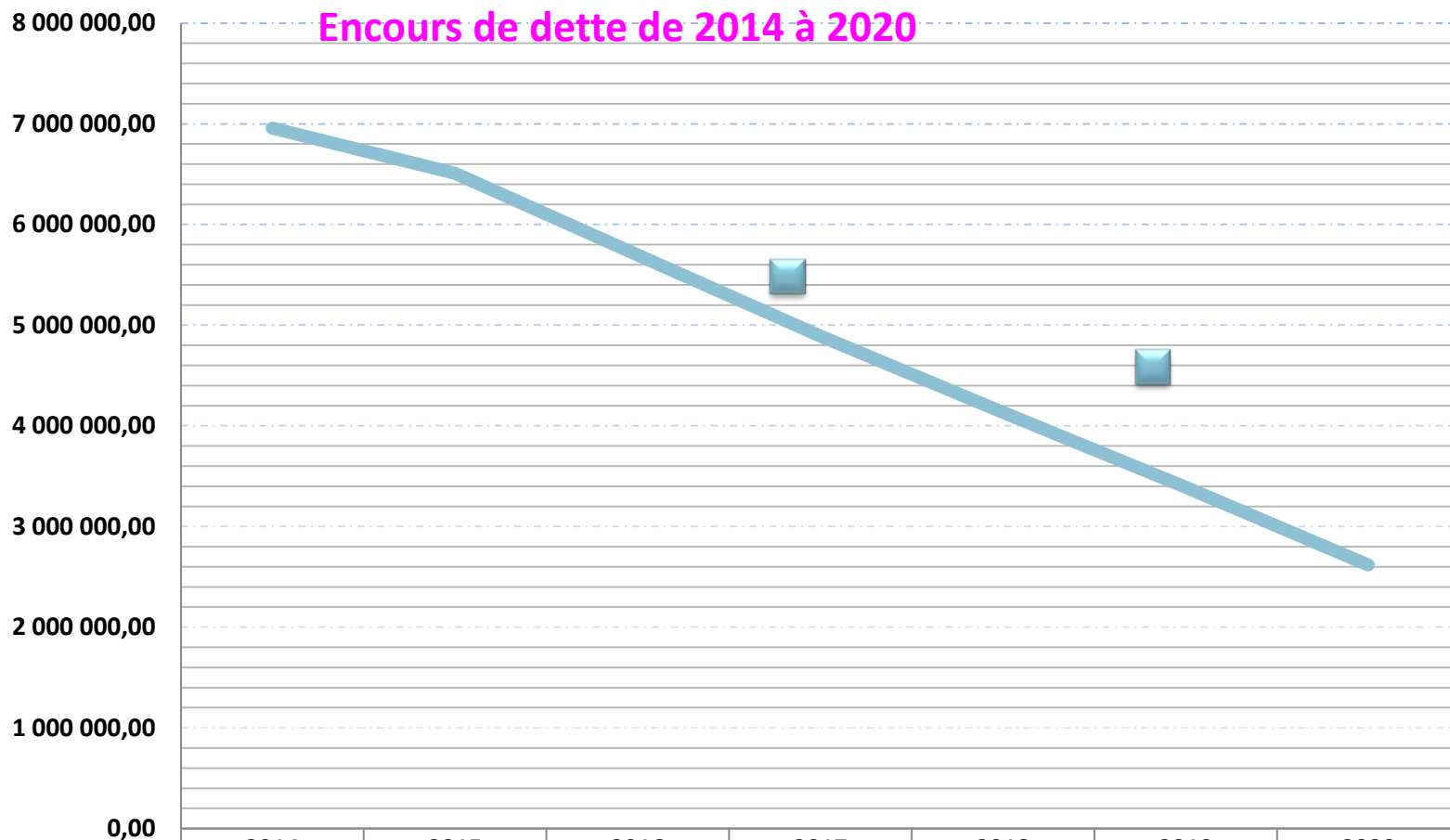
* pour les opérations récurrentes le montant de l'opération est le coût de l'année 2021

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

La dette communale

Evolution de l'encours de dette

42



Encours de dette au 31/12/N	6 956 585,00	6 507 630,71 €	5 697 619,24 €	4 892 323,24 €	4 134 420,77 €	3 391 013,88 €	2 616 978,59 €
-----------------------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Etat de la dette

43

Nombre de prêts en cours au 1^{er}/01/2021 = 9

- 6 prêts à taux fixe variant de 1,40% sur 10 ans à 4,92% sur 20 ans
- 3 prêts à taux variable basés sur le taux du livret A, sur l'Euribor 12 mois et un taux multi index (possibilité de choix entre des taux Euribor, TAG...)

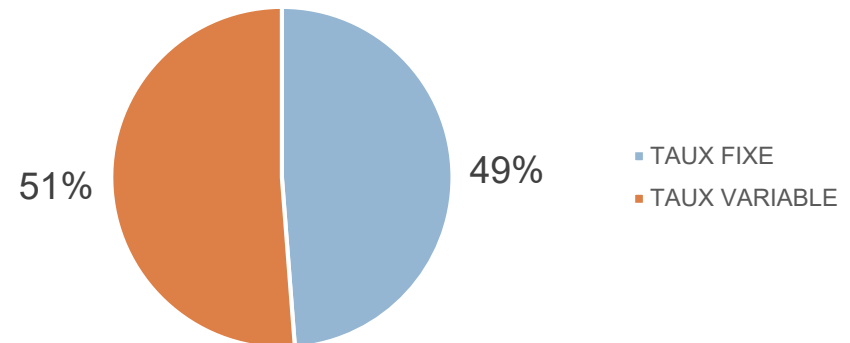
La commune n'a pas contracté de prêt « à taux structuré »

Encours de dette au 1^{er}/01/2021 pour une population de 11 610 habitants =

- Pour mémoire, 3 391 013,88 € en 2020, soit 296 € par habitant (11 411 habitants)
- 2 616 978,59 € en 2021, soit **225 €** par habitant (moyenne nationale 2018 : 870€ par habitant pour communes de 10 000 à 20 000 habitants)

Répartition taux fixe / taux variable

Le montant des intérêts remboursés sur 2021 est estimé à 60 000 €, intérêts courus non échus inclus



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Le résultat anticipé 2020 sur 2021

Résultat anticipé 2021

45

RESULTAT VILLE 2020

	fonctionnement	investissement
Dépenses	14 714 902,03	3 794 159,71
Recettes	15 695 428,06	5 739 720,79
Résultat 2020	980 526,03	1 945 561,08

résultat précédent	1 262 813,19	-313 091,90
résultat cumulé	2 243 339,22	1 632 469,18

EXCEDENT d'investissement cumulé

estimation des reports

dépenses		1 760 144,39
recettes		173 260,23

affectation du
fonctionnement à
l'investissement - titre
au 1068

affectation du résultat en
fonctionnement

2 243 339,22

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

L'évolution des finances communales

La prospective du budget principal de 2019-2024

47

La collectivité a travaillé sur la prospective financière ci-après qui intègre les hypothèses suivantes :

Transfert pris en compte:

- Transfert de la compétence mobilité au 1/07/2021 à la CCVG
- Intégration des frais de bâtiment du Briscope au sein du budget Ville en 2021
- Intégration des services de la Petite enfance au sein du budget Ville en 2022

Côté dépenses:

- Evolution de la masse salariale de 1%
- Intégration de l'adhésion au Sytral à compter de 2022 avec une participation en tant qu'employeur plafonnée à 1,85% => suppression des 0,5% versés au Département pour les Cars du Rhône

Côté recettes:

- La baisse de la dotation globale de fonctionnement de 60 000€ par an avec la poursuite de l'écrêtement
- La sortie du dispositif politique de la ville sur Brignais
- La suppression de la taxe d'habitation à compter de 2021 et son remplacement par la part départementale de taxe foncière
- Une hausse du produit fiscal de 4% en 2022
- La revalorisation de la DSC en lien avec la hausse de taxe foncière intégrée par la CCVG

La prospective du budget principal de 2019-2024

48

	2019 (CA)	2020 (CA)	2021	2022	2023	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 820	13 943	14 339	15 453	15 615	15 785
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	11 956	12 204	12 468	13 554	13 663	13 773
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 864	1 739	1 872	1 899	1 952	2 012
intérêts de la dette	67	53	60	34	119	113
EPARGNE BRUTE	1 797	1 686	1 812	1 865	1 833	1 899
remboursement du capital de dette	705	736	697	727	776	500
EPARGNE NETTE	1 092	950	1 115	1 138	1 058	1 400
dépenses d'investissement	3 305	2 272	5 168	5 098	5 721	5 850
recettes d'investissement	4 347	5 124	5 679	2 192	2 458	3 826
besoin de financement	-1 042	-2 852	-511	2 906	3 263	2 024
emprunt	0	0	0	2 268	2 705	1 125

La prospective du budget principal et son budget annexe consolidée de 2019-2024

49

	2019 (CA)	2020 (CA)	2021	2022	2023	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 002	14 028	14 540	15 614	15 781	15 955
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 014	12 164	12 661	13 711	13 826	13 941
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 988	1 864	1 880	1 903	1 955	2 014

intérêts de la dette	67	53	60	34	119	113
EPARGNE BRUTE	1 921	1 811	1 820	1 869	1 836	1 901
remboursement du capital de dette	705	736	697	727	776	500
EPARGNE NETTE	1 217	1 075	1 123	1 142	1 061	1 402

dépenses d'investissement	3 546	2 424	5 168	5 098	5 721	5 850
recettes d'investissement	4 556	5 256	5 679	2 192	2 458	3 826
dépenses d'investissement -recettes d'investissement	-1 010	-2 832	-511	2 906	3 263	2 024

emprunt	0	0	0	2 268	2 705	1 125
----------------	----------	----------	----------	--------------	--------------	--------------